



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

**Bureau de l'environnement  
et de l'utilité publique**

Affaire suivie par : Nelly CHESNIER

Tél : 02.43.39.70.52

Mél : [nelly.chesnier@sarthe.gouv.fr](mailto:nelly.chesnier@sarthe.gouv.fr)

**DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ  
DE TRANSPORT PAR ROUTE  
DE DÉCHETS**

**LE PRÉFET DE LA SARTHE,  
Chevalier de la légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le titre IV du livre V du code de l'environnement, relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et notamment son article L.541-8 ;

VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU les articles R.541-49 à R.541-61 du code de l'environnement relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets ;

DELIVRE à

**SAS Transports EVENISSE  
ZA La Forêt  
Chemin des Fougères  
72470 CHAMPAGNÉ**

récépissé de sa déclaration en date du 6 septembre 2022 relative à l'exercice de l'activité de transport par route de déchets non dangereux et dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Récépissé n°2022/020

délivré AU MANS, le **12 SEP. 2022**

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

**Éric ZABOURAEFF**

Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - serveur vocal : 02 43 39 70 00

[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) - [pref-mail@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-mail@sarthe.gouv.fr) - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe